

## Bachelier - Instituteur préscolaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : <a href="mailto:peda.braine@helha.be">peda.braine@helha.be</a>
<b>HELHa Gosselies</b> Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : <a href="mailto:peda.gosselies@helha.be">peda.gosselies@helha.be</a>
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : <a href="mailto:peda.leuze@helha.be">peda.leuze@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 68 Activités d'intégration professionnelle 3.2			
Code	PEPS3B68PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	18 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Braine-le-Comte</u>  <b>Christine DEBLED</b> (<a href="mailto:christine.debled@helha.be">christine.debled@helha.be</a>)  <u>HELHa Gosselies</u>  <b>Marie-Paule BAISE</b> (<a href="mailto:marie-paule.baise@helha.be">marie-paule.baise@helha.be</a>)  <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u>  <b>Christian MOL</b> (<a href="mailto:christian.mol@helha.be">christian.mol@helha.be</a>)</p>		
Coefficient de pondération	180		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Amener l'étudiant à être de plus en plus autonome dans la conception, préparation et gestion de son stage.  
 Amener l'étudiant à porter un regard réflexif sur sa pratique et à adapter cette dernière en conséquence.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
  - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
  - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
  - 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
  - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
  - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
  - 3.2 S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
  - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
  - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
  - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs
  - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
  - 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
  - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
- 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante
  - 7.2 Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages

### **Acquis d'apprentissage visés**

L'étudiant sera capable, dans sa pratique professionnelle,

- de planifier les contenus à enseigner sur une période de 3 à 4 semaines en tenant compte du contexte de stage;
- d'ajuster sa pratique en tenant compte des finalités de l'éducation (décret, programmes,...), de ce que l'on sait aujourd'hui de l'apprentissage, de l'environnement matériel et événementiel de l'école et des élèves tels qu'ils sont ici et maintenant

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : UE35

Corequis pour cette UE : UE67

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEPS3B68PSA Stages pédagogiques 300 h / 18 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 180 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B68PSA Stages pédagogiques 180

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Le stage est une activité non remédiable.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier - Instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : [peda.braine@helha.be](mailto:peda.braine@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages pédagogiques			
Code	6_PEPS3B68PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	18 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christine DEBLED ( <a href="mailto:christine.debled@helha.be">christine.debled@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	180		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Lors du stage, l'étudiant devra :

- négocier avec le/la maître(sse) de stage (pour le cycle 2,5/5) et si possible avec les enfants (pour le cycle 5/8) le démarrage, la continuation ou l'aboutissement d'un projet dans l'intérêt des élèves
- prendre en charge tous les rôles de l'enseignant préscolaire dans une école fondamentale en ce y compris le travail du psychomotricien
- devenir de plus en plus autonome et responsable dans les choix méthodologiques et l'adaptation quotidienne
- mettre en œuvre des pratiques ou expériences destinées à l'élaboration du travail de fin d'études
- déterminer, en accord avec le/la maître(sse) de stage, des compétences spécifiques à travailler en continuité, en progression et en différenciation dans le cadre de séquences d'activités insérées dans l'axe du développement personnel (en lien avec les imposés)

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette unité d'enseignement contribue au développement des compétences suivantes :

1. Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
2. Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
6. Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions
7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté.

I. Dans ses écrits professionnels, l'étudiant(e) sera capable de présenter des documents correctement orthographiés et rédigés (structure, syntaxe, lexique, soi...)

II. En stage, l'étudiant(e) utilisera un langage correct (syntaxe, articulation, prononciation) et modulera sa voix en fonction des circonstances; il complètera son langage verbal par le non verbal.

III. Dans ses écrits professionnels, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable de rédiger et de structurer des documents en respectant les consignes reçues.

IV. En situation de pratique professionnelle, l'étudiant(e) respectera les règles de savoir-vivre et entretiendra des contacts de qualité avec les élèves et tous les partenaires de la formation.

V. Dans un contexte professionnel, l'étudiant(e) maîtrisera les contenus enseignés et les démarches utilisées.

VI. L'étudiant(e) sera capable, dans un contexte professionnel, d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer des projets, des séquences d'apprentissage, de pratiquer la différenciation en prenant appui sur les contenus et démarches abordées dans les différentes unités d'enseignement.

VII. En situation de pratique professionnelle, l'étudiant sera capable de gérer la classe en utilisant à bon escient des ressources variées.

VIII. Dans un contexte professionnel, l'étudiant(e) portera un regard réflexif sur sa pratique en vue d'ajuster à la fois les contenus, démarches, organisation et attitude, fra preuve de recherche et de curiosité intellectuelle.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Préparation et mise en oeuvre d'activités se basant sur les contenus et concepts théoriques et didactiques étudiés ainsi que sur les pratiques observées..

Autoévaluation des diverses activités mises en oeuvre.

#### Démarches d'apprentissage

Observation et écoute avant chaque stage afin de prendre connaissance des pratiques et des habitudes du terrain.

Prise en charge de 10 semaines de stage dont une en tant que maître spécial de psychomotricité.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Aide ponctuelle en fonction des demandes, correction des séquences d'apprentissage.

#### Ouvrages de référence

Notamment : les cours des disciplinaires et les AFP

#### Supports

Notes de cours et guidance

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

Les indicateurs concernant le stage sont repris dans le rapport d'évaluation du maître de stage, dans les rapports de visite et ainsi que dans les rapports des disciplinaires.

A l'issue de chaque de stage, une indication lettrée guidera l'étudiant dans son parcours.

L'évaluation prend en compte le niveau d'acquisition de chacune des compétences et de la progression de l'étudiant. Voir détails dans le document "Vade-mecum des stages et profil professionnel"

#### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 180

### ***Dispositions complémentaires***

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2e session, quand bien même elle est inférieure à 50%. Le stage est une activité non remédiable.

#### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).